

Micheline Calmy-Rey propose la création d'une Cour mondiale des droits de l'homme

INITIATIVE

La conseillère fédérale a présenté son agenda pour les droits humains.

Hier, la cheffe du Département fédéral suisse des affaires étrangères (DFAE), Micheline Calmy-Rey, a invité la communauté internationale à prendre connaissance des propositions formulées par la Suisse pour «faire progresser le respect des droits humains dans le monde».

A la veille des cérémonies commémorant le soixantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, la Suisse se devait de prendre une initiative.

Une proposition concrète

S'appuyant sur les travaux d'un groupe de huit hautes personnalités présidé par Mary Robinson, ancienne haut-commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, Micheline Calmy-Rey s'est donné une feuille de route résumée dans un document intitulé «Protégeons



Micheline Calmy-Rey, ministre des affaires étrangères. (FRANCESCA PALAZZI/5 DÉCEMBRE 2008)

la dignité: un agenda pour les droits humains».

L'agenda pour les droits humains défendu par la Suisse invite la communauté internationale à se fixer huit priorités * qui vont de la «défense de la dignité humaine» à la prise en compte des effets des changements climatiques sur les droits humains.

En guise de «proposition concrète», Micheline Calmy-Rey relance l'idée de la création d'une Cour mondiale des droits de l'homme, déjà évoquée dans les années 40. Pour la Suisse, c'est l'une des pistes à suivre pour renforcer la protection des droits de l'homme. «Chacun aura ainsi la garantie de pouvoir accéder à un système de protection juridique universel», argumente la conseillère

fédérale, qui n'ignore pas qu'un tel projet nécessitera de nouvelles ressources financières. «Nous allons nous efforcer de convaincre les Etats de tous les continents et de les associer au processus», s'engage Micheline Calmy-Rey.

Pour Sergio Pinheiro, l'un des huit experts consultés par la Suisse, «l'agenda s'inscrit dans l'esprit de la Déclaration universelle des droits de l'homme». «Il ne faut pas être sceptique, dit-il. Il y a tellement des fonds qui vont en ce moment au renflouement

des banques et de l'industrie qu'une partie pourrait bien aller aux droits de l'homme.» L'ancienne haut-commissaire Mary Robinson s'inquiète d'ailleurs des effets de la crise sur les droits humains. Cette menace supplémentaire justifie d'autant plus, selon elle, «l'adoption d'un agenda sérieux». *Alain Jourdan*

■ * Dignité humaine, prévention, détention, migration, apatridie, droit à la santé, changement climatique, Cour mondiale des droits de l'homme.

En l'honneur d'Eleanor Roosevelt

Inauguration d'une plaque en l'honneur d'Eleanor Roosevelt

■ A l'origine du texte adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies le 10 décembre 1948, Eleanor Roosevelt a marqué l'histoire. Micheline Calmy-Rey lui a rendu hommage en inaugurant, hier en fin de journée, une plaque (photo



Francesca Palazzi/5 décembre 2008) dressée en son honneur place des Nations. «Elle a préparé le terrain à une nouvelle conception de la liberté; une liberté, dorénavant reconnue à tous les hommes et à toutes les femmes, s'appuyant sur le principe du respect de la dignité humaine», a déclaré la cheffe du DFAE. **AJ**